

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 23 février 2021

MESURE DE SOUTIEN AUX PROJETS DE JARDINS PARTAGÉS ET COLLECTIFS EN ZONE URBAINE OU PÉRIURBAINE

La crise sanitaire a renforcé nos attentes en faveur d'une alimentation locale, fraîche, saine et accessible à tous. Dans les zones urbaines et périurbaines en particulier, les jardins collectifs et partagés permettent d'apporter des réponses concrètes à ces questions notamment pour les personnes en situation précaire. Bénéficier d'un jardin partagé ou collectif est en outre favorable à la santé et au bien-être, en donnant l'occasion de sortir en plein air à proximité de son domicile, de se sociabiliser avec d'autres habitants, d'exercer une activité physique, et de participer concrètement aux enjeux agroécologiques et climatiques. En donnant l'occasion aux citadins de se confronter à des formes de production agricole, même à petite échelle, les jardins partagés ou collectifs permettent de créer du lien entre monde rural et urbain, en reconnectant les citadins aux cycles du vivant.

Dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a souhaité encourager cette pratique, dès le début d'année 2021, avec une enveloppe de 17 millions d'euros. L'objectif est de pouvoir augmenter l'accès à ces espaces et à la possibilité de disposer d'un jardin pour le plus grand nombre, en particulier pour les populations les plus démunies.

Cette mesure est déclinée dans chaque département sous forme d'appel à projets et s'adresse aux associations, aux collectivités territoriales et aux bailleurs sociaux (publics et privés). Elle permet de financer des dépenses d'investissement matériels ainsi que des prestations annexes au projet comme l'ingénierie ou la formation des usagers.

500 000 euros du plan de relance sont ainsi alloués au soutien de jardins partagés et collectifs déjà existants ou à créer dans le département du Rhône. Les dossiers peuvent être déposés sur la plateforme https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap_jardins_partages_rhone

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle